

# Un outil au service des élus locaux

# L'ADAC 65 : un outil au service des collectivités du département



- ☀ Un dispositif d'assistance technique indépendant, prévu par la loi, poursuivant une mission d'intérêt général (*article L.5511-1 du code général des collectivités locales*).
- ☀ Une assistance technique, juridique et financière exonérée des règles des marchés publics, conformément à la jurisprudence européenne *in house*.
- ☀ Une intervention gratuite pour les collectivités adhérentes.
- ☀ Un outil d'ingénierie publique indispensable aux communes et EPCI.

***Des locaux identifiés au 3 rue Gaston Dreyt à Tarbes***

# Fonctionnement de l'ADAC 65 : parité et transparence



## Etablissement Public Administratif (EPA)

- *Gestion par un Conseil d'Administration*

## Le Conseil d'administration : 2 collèges

- *Conseillers Départementaux (8 titulaires + 8 suppléants)*
- *Maires et Présidents d'EPCI (8 titulaires + 8 suppléants) :  
5 représentants des Maires et 3 représentants des EPCI*

## Un Président, 3 Vice-Présidents :

- *1 Vice-Président issu du collège des Conseillers Départementaux*
- *2 Vice-Présidents issus du collège des Maires et EPCI  
(1 représentant des Maires et 1 représentant des EPCI)*

## Un règlement intérieur, guide de bonne conduite qui garantit l'indépendance et la neutralité de l'Agence.

# Le Conseil d'Administration : composition



Président du Conseil d'Administration de l'ADAC 65 : Michel PÉLIEU

## 1er Collège (Conseillers départementaux)

Titulaires (8)	Canton	Suppléants (8)	Canton
Louis ARMARY, 1er VP	Vallées des Gaves	Evelyne LABORDE	Lourdes-1
Maryse CARRERE	Vallées des Gaves	Frédéric RE	Val d'Adour Rustan Madiranais
Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse	Bernard POUBLAN	Vic-en-Bigorre
Bernard VERDIER	Les Côteaux	Monique LAMON	Les Côteaux
Marie PLANE	Lourdes-2	Andrée SOUQUET	Bordères-sur-l'Echez
Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez	Maryse BEYRIE	Neste, Aure et Louron
Marc BEGORRE	Ossun	Joëlle ABADIE	Vallée de l'Arros et des Baïses
Pierre BRAU-NOGUE	Haute-Bigorre	Thierry LAVIT	Lourdes-1

## 2ème Collège (Communes et EPCI)

Titulaires (5)	Communes	Suppléants (5)	Communes
Patrick VIGNES, 2e VP	Laloubère	Yves PUJO	Trébons
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Jean-Claude CASTEROT	Geu
Bruno MORA	Tostat	Sandra DUCES	Castelnau-Rivière-Basse
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Anne-Marie BRUZEAU-SOUCAZE	Bonnefont
Pierre ESTRADE	Aspin-Aure	Jeanine MONTES	Gembrie

TITULAIRES (3)	EPCI	Suppléants (3)	EPCI
Philippe CARRERE, 3e VP	CC Aure Louron	Yoann RUMEAU	CC Neste Barousse
Roland DUBERTRAND	CC Adour Madiran	Noël PEREIRA DA CUNHA	CC Pyrénées Vallées des Gaves
Cédric ABADIA	CC Côteaux du Val d'Arros	Gérard BARTHE	CC Pays de Trie et du Magnoac

# L'équipe de l'ADAC 65



L'équipe de l'ADAC 65

Répertoire

**Laure MICHAUT**  
Directrice Générale



05.62.56.71.03  
06.30.34.10.52

**Bénédicte DUBOSC**  
Coordinatrice du pôle  
juridique



05.62.56.71.04  
06.76.28.13.18

**Kevin GRACIA**  
Chargé de Mission  
Conseiller Juridique



05.62.56.71.11  
06.31.00.92.38

**Elsa VIGNES**  
Chargée de Mission  
Conseillère Juridique



05.62.56.71.10  
06.48.17.57.73

**Camille THEULIER**  
Chargée de Mission  
Conseillère Juridique



05.62.56.71.09  
07.88.39.33.73

**Régis ROSATO**  
Adjoint de la Directrice Générale  
& Responsable du pôle AMO



05.62.56.71.08  
06.48.17.50.13

**Clément MIRANDE**  
Chargé de Mission  
Assistance à Maîtrise  
d'Ouvrage



05.62.56.71.07  
06.49.11.78.10

**Charlotte LASSALLE**  
Chargée de Mission  
Assistance à Maîtrise  
d'Ouvrage



05.62.56.71.05  
06.85.12.01.45

**Natacha MAINGUY**  
Assistante de Direction



05.62.56.71.01  
06.02.15.10.67

**Aurélien HUBERDEAU**  
Chargé de Mission  
Assistance à Maîtrise  
d'Ouvrage



05.62.56.71.06  
07.85.34.85.43



# Règlement intérieur de l'ADAC 65 (extrait)



## Qualité d'adhérent

- *Toutes les collectivités adhérentes à l'Agence en sont membres de droit ;*
- *La qualité d'adhérent s'acquiert au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la transmission au conseil d'administration (C.A.) de la délibération demandant l'adhésion ;*
- *La participation est annuelle et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;*
- *L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;*
- *En cas de retrait volontaire d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;*
- *Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'Agence aucune tutelle ni aucune prééminence.*

# Tarifs 2024 : montant des participations

(délibération du Conseil d'Administration du 7 décembre 2023)

L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2024 est celle de la population DGF 2023.

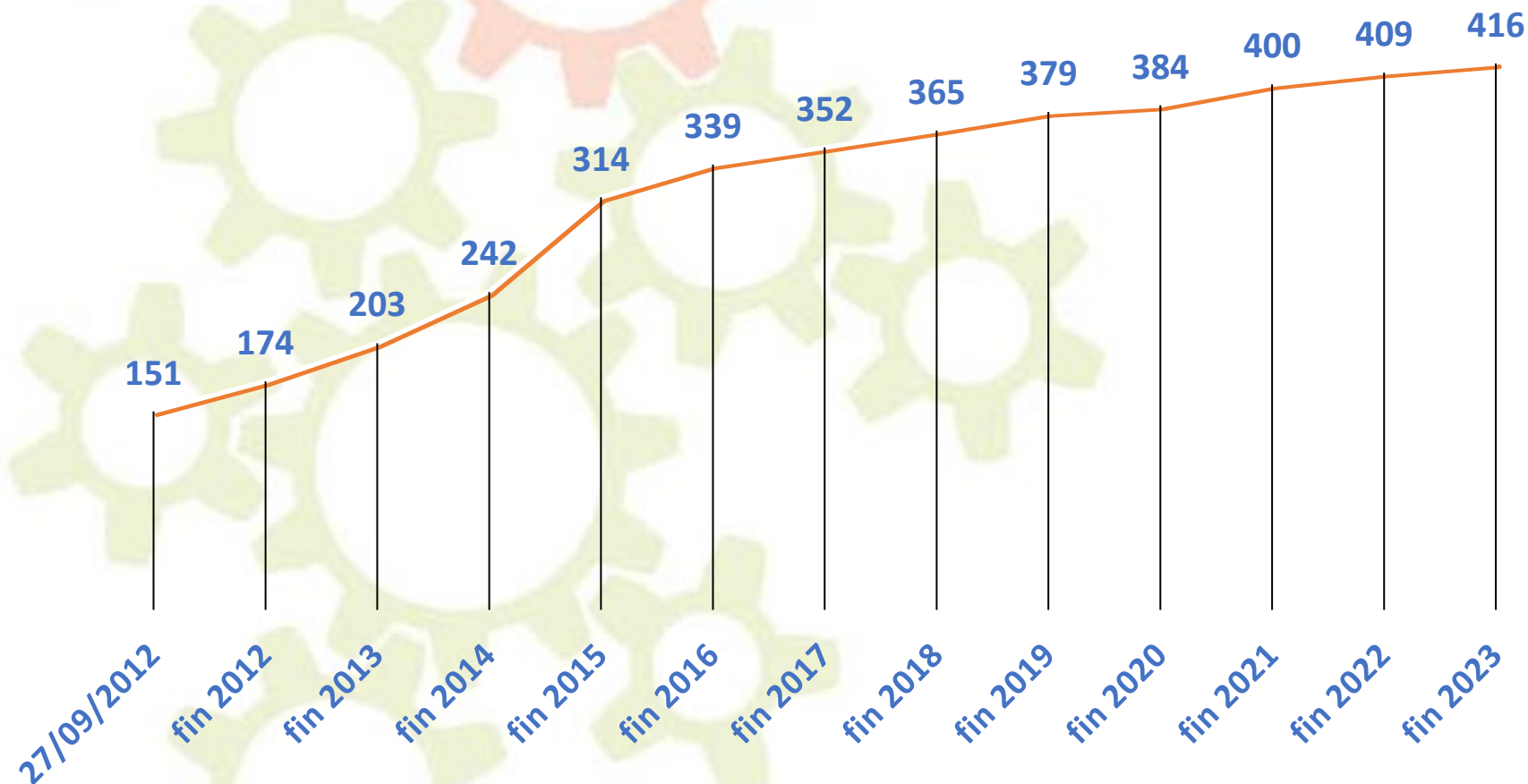
Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis*.

Les participations ne sont pas assujetties à la TVA.

Le montant des participations est plafonné à 15 000 €.

<b>COMMUNES</b>	<b>1,80 € / habitant</b>
<b>COMMUNES si EPCI adhérent</b>	<b>1,50 € / habitant</b>
<b>EPCI</b>	<b>0,30 € / habitant</b>

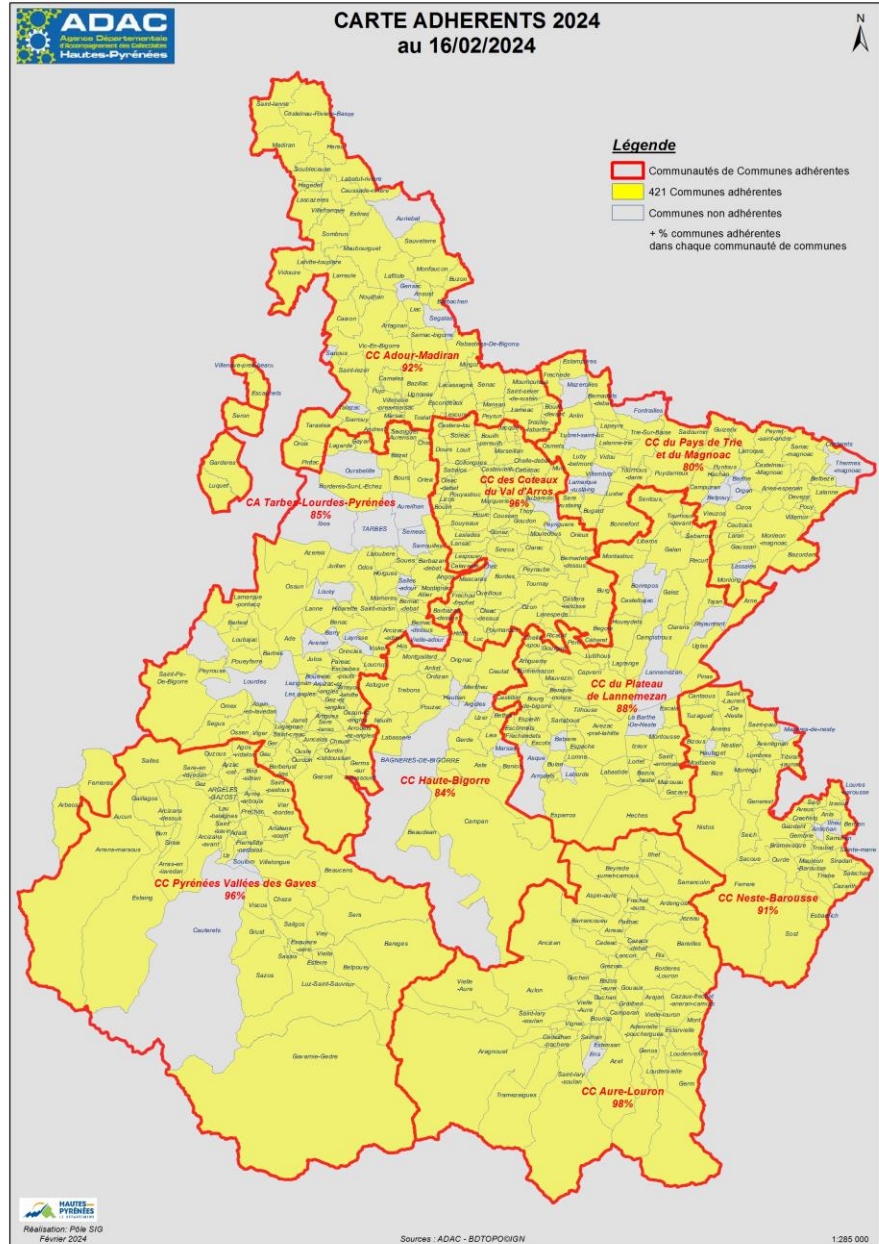
# Evolution des adhésions 2012-2023



*Au 16 février 2024 : 421 Communes et 9 EPCI*



# Carte des adhérents 2024



# Principes d'intervention de l'ADAC 65



 **Saisine par le maire ou président d'EPCI ou leur représentant.**

 **Cadre d'intervention de l'ADAC 65 :**

- *«Guichet unique» d'accueil et d'orientation,*
- *L'ADAC 65 ne se substitue pas à ses membres, ni à ses partenaires,*
- *L'ADAC 65 n'est pas un organisme d'audit,*
- *L'ADAC 65 n'assure pas la maîtrise d'œuvre des opérations.*

# L'accompagnement de l'ADAC 65 ?



**Il prend la forme :**

**- d'une mission d'assistance administrative et juridique,**

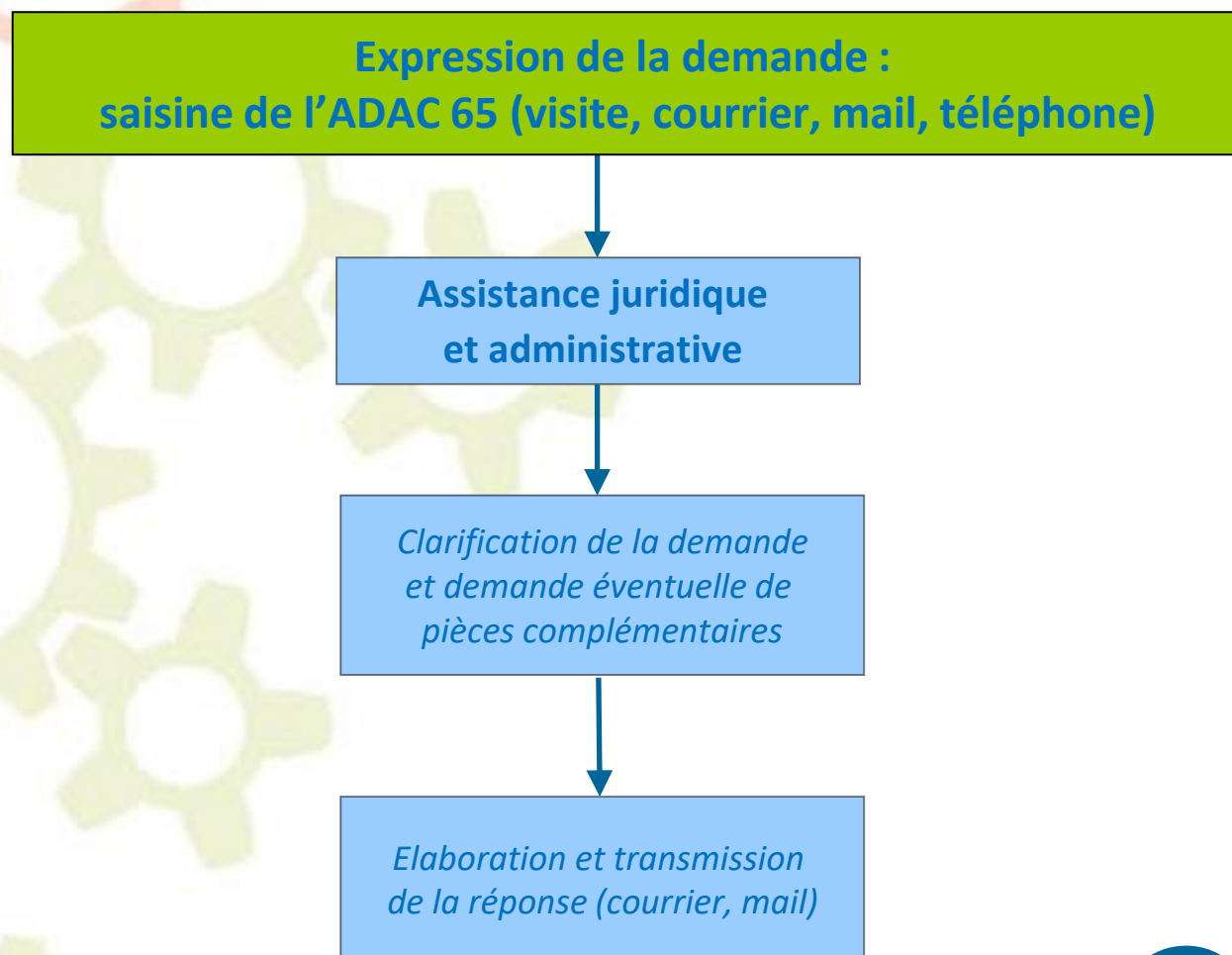
**ET**

**- d'une mission technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

# L'accompagnement de l'ADAC 65 : Juridique et Administratif

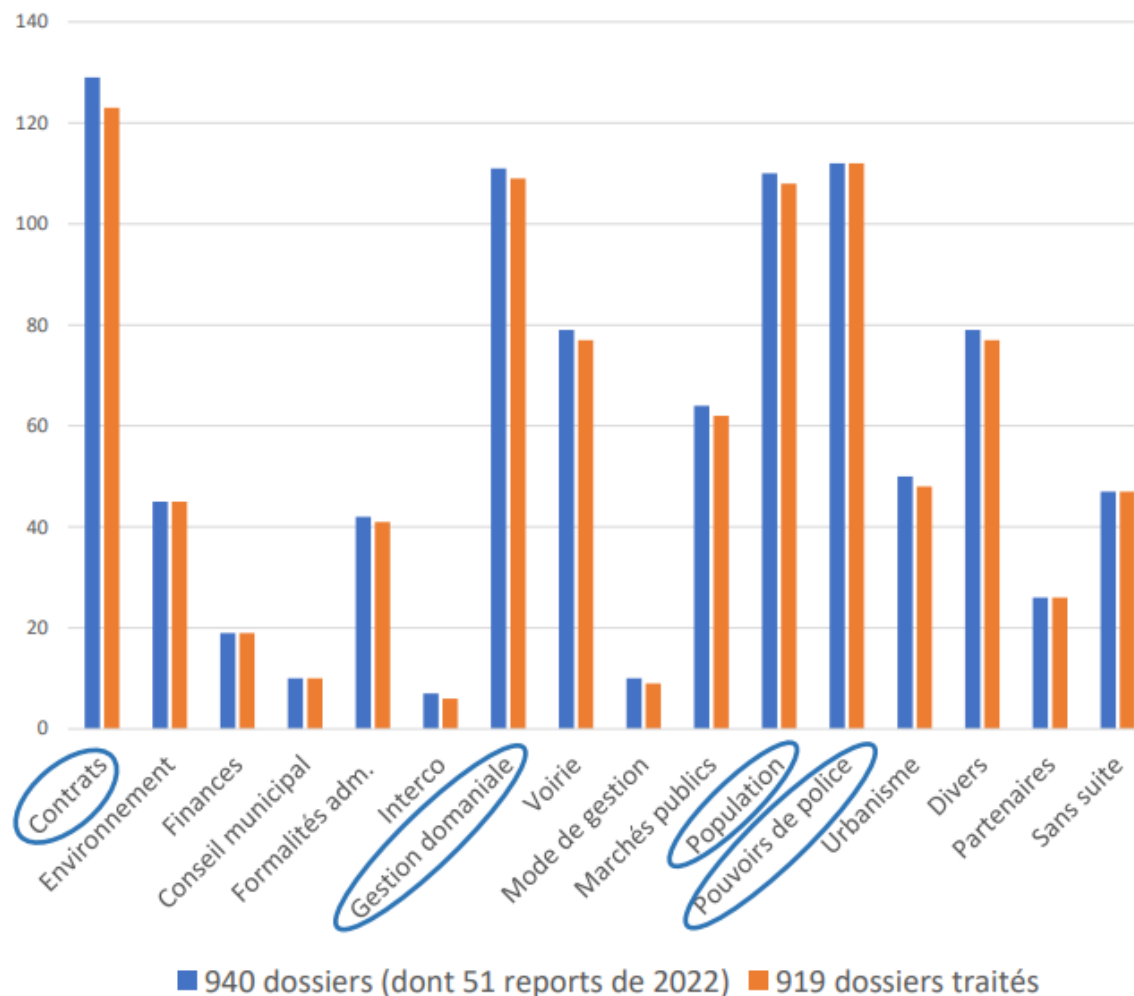


Thématiques
Contrats - conventions
Environnement - réseaux
Finances - fiscalité
Fonctionnement Collectivités
Formalités juridiques
Intercommunalités
Gestion Domaniale
Gestion de la voirie
Modes de gestion
Marchés publics
Etat civil - funéraire
Pouvoirs de police
Orientation partenaires
Urbanisme
Divers
<b>TOTAL</b>



# Bilan 2023

## Assistance juridique et administrative

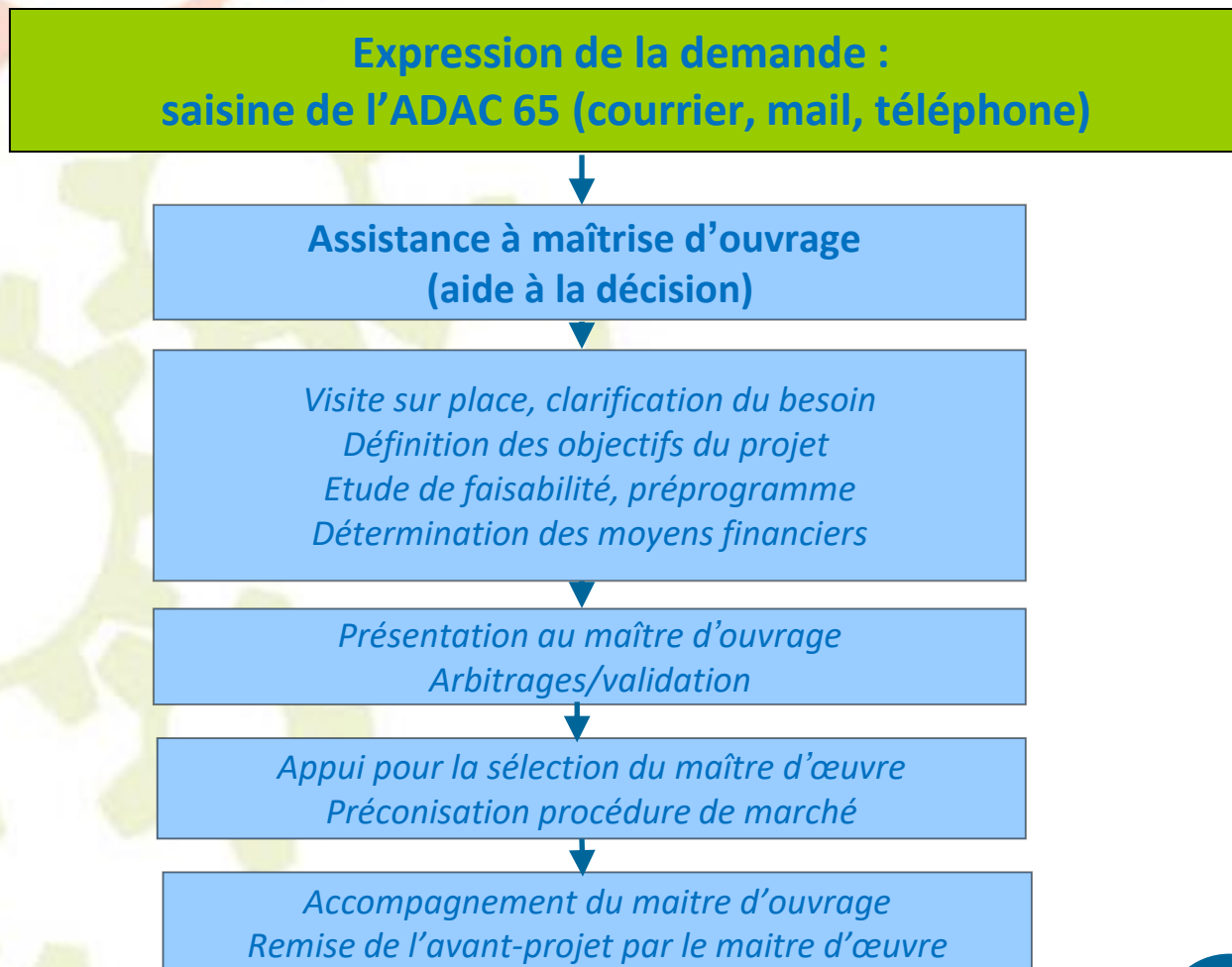




# L'accompagnement de l'ADAC 65 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Thématiques
Voirie
Aménagement Espaces Publics
Bâtiments/Equipements publics
Logement
Aménagements de sécurité
Eau - Assainissement
Urbanisme Opérationnel

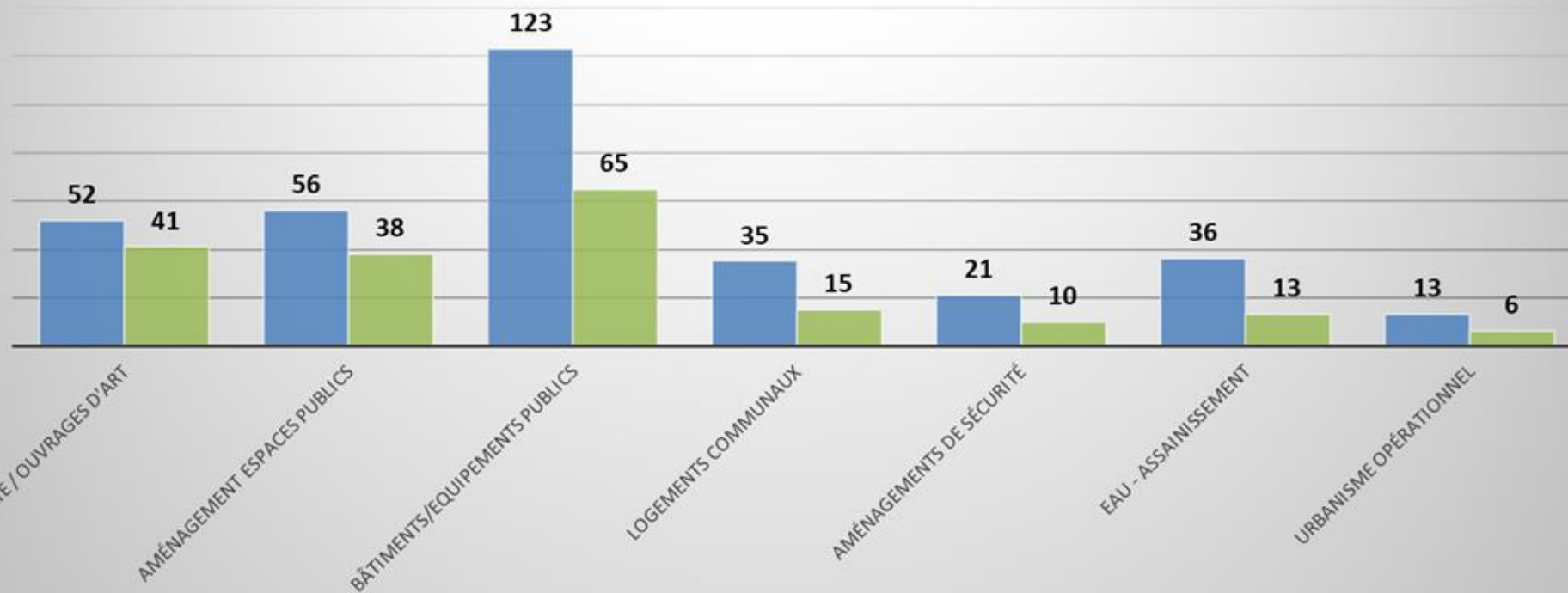


# Bilan 2023

## Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.)



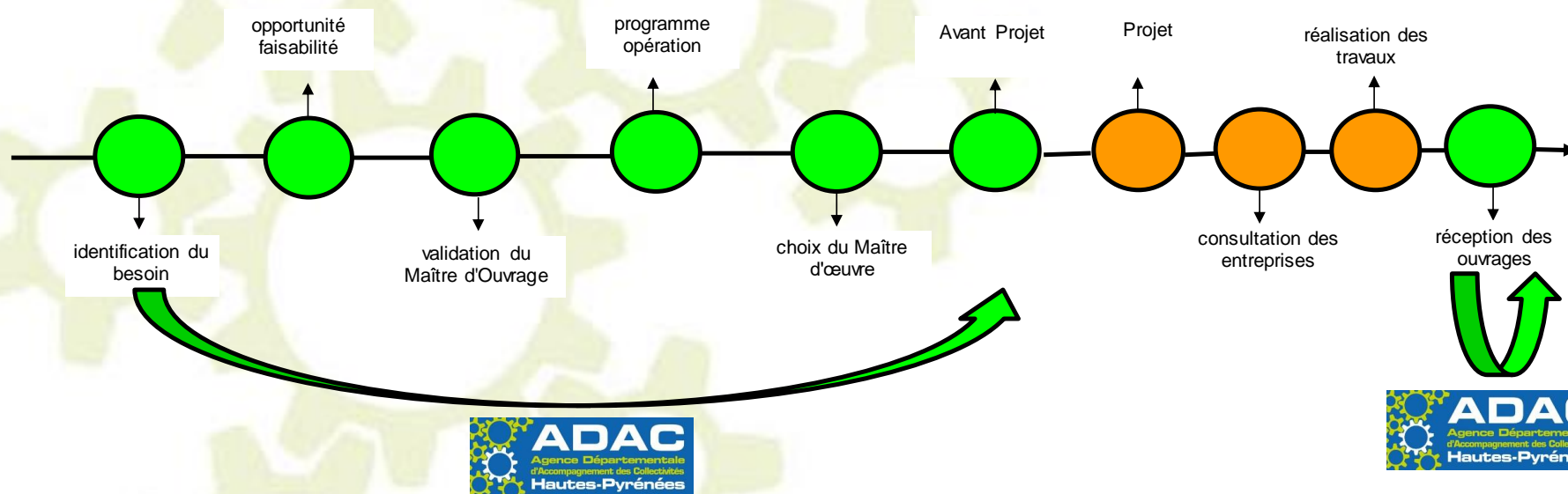
■ 336 dossiers dont 198 dossiers ouverts en 2023    ■ 188 dossiers traités



# Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



↳ Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement en aide à la décision à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.



*Sur demande de la collectivité, pour les opérations de bâtiment, l'ADAC 65 peut assister le maître d'ouvrage au moment de la réception de l'ouvrage.*

# L'ADAC 65 et ses partenaires



# Budget Primitif 2024



FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 900,00	107 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	595 000,00	637 934,28
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (loyer ADAC - PASRAU)	20 600,00	18 800,00
67	CHARGES SPECIFIQUES (titres annulés exercices antérieurs)	5 800,00	800,00
022	DEPENSES IMPREVUES	31 842,86	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		735 142,86	764 534,28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		775 142,86	804 534,28

INVESTISSEMENT

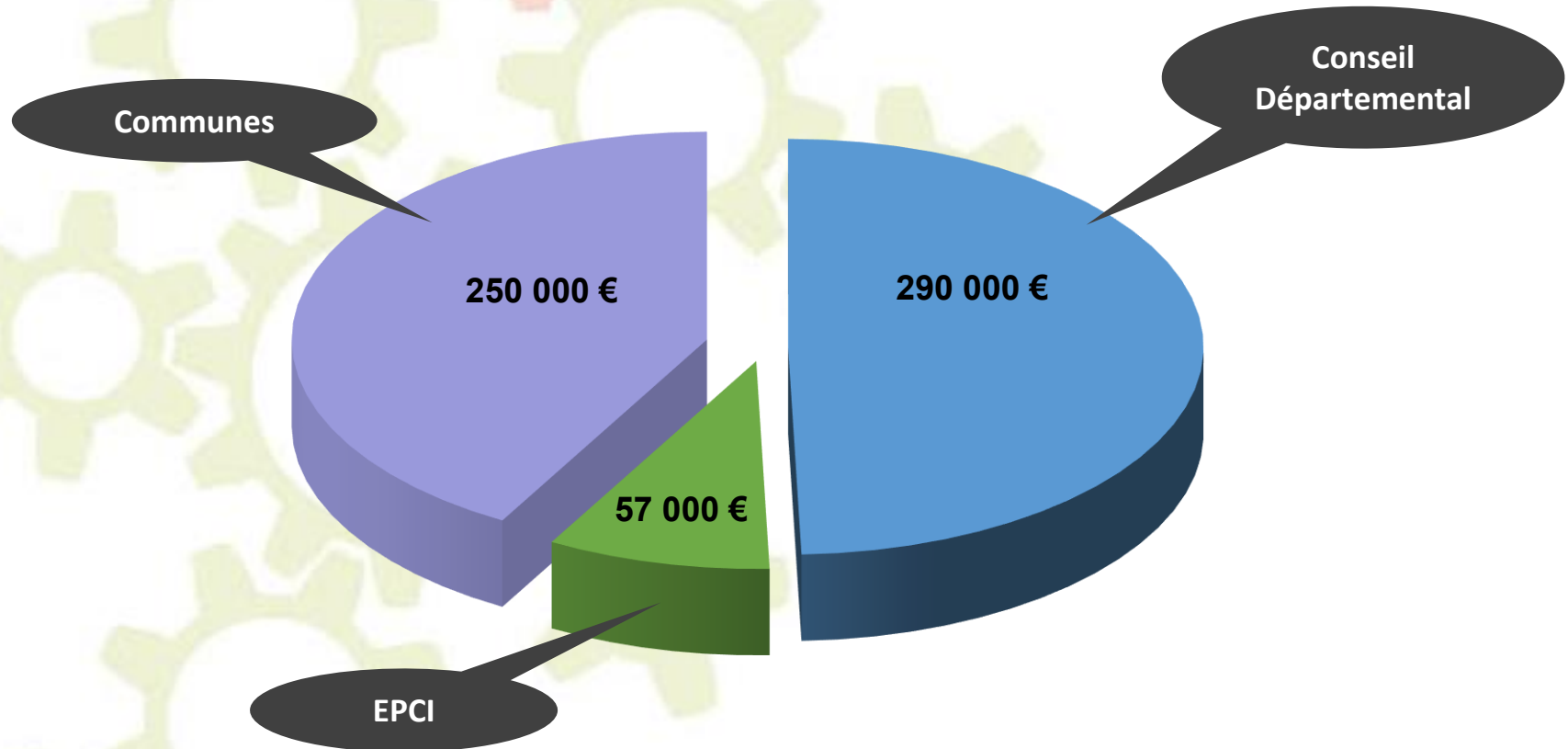
DEPENSES			
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT		40 000,00

RECETTES			
Chapitre	libellé	pour mémoire MONTANT budget précédent	MONTANT
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	592 200,00	613 760,00
74	DEPARTEMENT	290 000,00	290 000,00
74	COMMUNES	245 000,00	250 260,00
74	AUTRES GROUPEMENTS (EPCI)	51 000,00	57 000,00
74	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT (CIFRE)	0,00	10 000,00
74	AUTRES (part salariale titres restaurant)	6 200,00	6 500,00
75	AUTRES (PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE)	100,00	100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		592 300,00	613 860,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	182 842,86	190 674,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		775 142,86	804 534,28

RECETTES			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		40 000,00



# Recettes 2024



# Site Internet

<http://www.adac65.fr/>



Accueil   Actualités   L'agence En Bref   Nos Missions   Publications   Adhésion   Marchés Publics   Contact

Agence Départementale d'Accompagnement  
des Collectivités des Hautes-Pyrénées

# ADAC

l'outil au service des élus locaux

Proposer   Définir   Informer   Assister   Accompagner   Piloter

## → Espace adhérents

[f](#) [t](#) [G](#) [in](#) [+](#) [h](#) > ESPACE ADHÉRENTS

Pour vous connecter à votre espace adhérent, veuillez saisir votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant :

Mot de passe :

**SE CONNECTER**  
[mot de passe oublié ?](#)

# Facebook

<https://www.facebook.com/adac65/>



Rejoignez-nous



## Adac65

299 J'aime • 337 followers

Publications

À propos

Photos

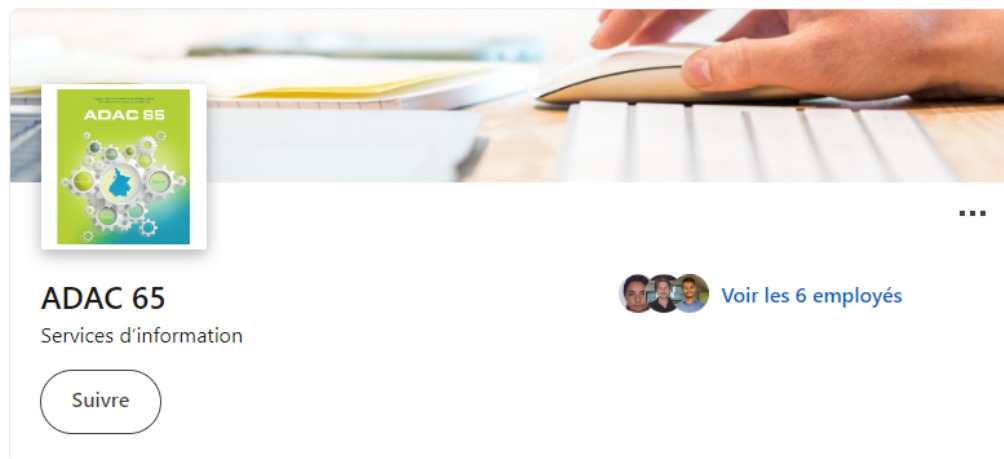
Vidéos



+ de 300 abonnés



21



**ADAC 65**  
Services d'information

[Suivre](#)

[Voir les 6 employés](#)

## À propos

L'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC 65) est conçue comme une boîte à outils au service des élus des communes et intercommunalités adhérentes. L'ADAC est au service de l'intérêt général : elle offre un conseil et une assistance technique, juridique et financière aux communes et à leurs groupements dans leur gestion quotidienne et pour la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement publics, à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Site web

<http://adac65.fr>

Secteur

Services d'information